

COMMUNE D'ALZON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le mardi 23 avril, à 17 heures 00, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Monsieur André **LACROIX**, Monsieur Bernard **ILDEVERT**, Monsieur Claude **VIVENS**, Monsieur Patrick **REILHAN**, Monsieur Gérard **ABRIC**, Monsieur Alain **BOUTONNET**, Monsieur Jean-Claude **BLANC**.

Absents : Madame Monique **OERLEMANS** donne procuration à Monsieur Roger **LAURENS**, Monsieur André **BARRAL** donne procuration à Monsieur Bernard **ILDEVERT**.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude **VIVENS**

1/ TAXES LOCALES 2013

En raison du rejet du vote des taxes par la Direction Départementale des Finances Publiques, le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer de nouveau sur les taux des trois taxes locales. En effet, le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie ne doit pas augmenter plus que le taux de la Taxe d'Habitation.

Par conséquent, il propose les nouveaux taux d'imposition suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Taux d'imposition 2012</i>	<i>Taux d'imposition 2013</i>	<i>Produit fiscal attendu</i>
Taxe d'Habitation	10,20	10,39	32 469 €
Taxe Foncière (bâti)	17,19	17,52	35 268 €
Taxe Foncière (non bâti)	55,83	56,89	3 641 €

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les nouveaux taux des trois taxes locales pour l'année 2013.

2/ TRAVERSEE DU VILLAGE

A/ ACTE D'ENGAGEMENT AVEC MEDIAE

Afin d'avoir une aide technique avant et pendant les travaux de la traversée du village, le maire souhaite s'entourer de professionnels pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre qui permettront d'apporter une assistance polyvalente et de proximité afin de réaliser ces aménagements.

C'est pourquoi, il présente aux membres du conseil l'acte d'engagement proposé par MEDIAE qui décrit les différentes phases des opérations effectuées par un groupement de deux cabinets d'études : MEDIAE et SEDOA.

Le premier spécialisé dans les infrastructures, les aménagements, les eaux usées, pluviales et alimentation en eau potable, et le second dans les ouvrages d'art.

Le montant des prestations est de **41 875,00 € H.T.**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'acte d'engagement proposé pour un montant de 41 875,00 € H.T.

B/ CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE CNE ALZON/CONSEIL GENERAL

Le Maire informe l'Assemblée de la décision prise par le Conseil Général d'apporter à la Commune une participation Départementale de **429 296,00 HT** pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la R.D. 999.

La réalisation des travaux de chaussée relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrage, il est proposé de conclure une convention désignant la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération concernée. Un cahier des charges est annexé à la convention fixant les modalités d'exécution de cette mission.

Le conseil municipal :

- Approuve le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage présenté par le Conseil Général auquel est annexé le cahier des charges,***
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la Commune et le Département du Gard, ainsi que le cahier des charges.***

C/ CONSULTATION DE LA COORDINATION DE LA S.P.S.

(Sécurité et de Protection de la Santé)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la R.D. 999, il y a obligation de faire appel à un coordonnateur de la Sécurité et de Protection de la Santé.

Pour ce faire, le maire propose aux conseillers de solliciter 3 cabinets dont la mission est prévue sur une période **d'un an à compter du mois de septembre 2013**. Les prestations à prendre en compte sont les suivantes :

- 1/ élaboration d'un **Plan Général de Coordination Sécurité et de Protection de la Santé**,
- 2/ le suivi du chantier depuis les phases préparatoires jusqu'aux phases de réception avec la rédaction de comptes rendus de réunions et/ou de visites.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la consultation de la coordination S.P.S. auprès de trois cabinets pour les travaux de la traversée du village.

3/ REUNION AVEC LE SIVOM

Celle-ci sera reprogrammée après le 26 mai prochain.

4/ MODIFICATION DU SURPRESSEUR DE LA NOUGAREDE

Il subsiste un problème de débit très différent entre la conduite vers Alzon et celle vers Le Mas. La suppression du réducteur de pression et la régulation de pression vers Alzon semblent être les solutions à apporter.

5/ COUT DE LA COPIE COULEUR

En raison du changement de photocopieur, le maire souhaite facturer aux associations et aux particuliers le coût de la photocopie couleur à raison de **0,20 € T.T.C.** Etant entendu que les associations fournissent le papier.

Il rappelle que la copie couleur est facturée par le prestataire **0,06 € T.T.C** et les recharges couleur à **145,00 € T.T.C.** l'unité sachant qu'il en faut 3.

Un récapitulatif des impressions sera tenu annuellement et la facturation se fera en fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de facturer la copie couleur aux associations et les particuliers pour un montant de 0,20 € T.T.C.

6/ BAUX COMMERCIAUX DE L'EPICERIE & DU COLOMBIER

Dans le cadre du renouvellement des baux commerciaux de l'épicerie et du gîte de groupes Le Colombier, le maire propose aux conseillers d'effectuer l'augmentation des loyers commerciaux (selon l'Indice des Loyers Commerciaux publié par l'INSEE) le 1^{er} janvier 2014.

Les contrats d'entretien ainsi que les contrôles de vérification APAVE seront à la charge des commerçants.

Les baux seront révisés chez maître PAULET, notaire au Vigan.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire ou son représentant :

1/ à signer les nouveaux baux commerciaux de l'épicerie et du gîte Le Colombier devant notaire,

2/ d'y inclure la modification relative à la date de l'augmentation des loyers selon l'Indice des Loyers Commerciaux publié par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.

7/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1/ BORNES WIFI

Afin de développer l'attrait touristique du village de gîtes "Le Champ du Roc" et du village en général, le maire propose d'installer deux bornes WIFI, l'une au Champ du Roc et l'autre sur la place de la mairie.

Orange présente un contrat de location pour chaque appareil à raison de **66,39 € H.T.** par mois sur **63 mois** à compter de la date de la pose des bornes WIFI. La location est supportée par la section de fonctionnement du budget communal à l'article 611.

Quant aux travaux d'installation, leurs montants est prévus en section d'investissement à l'article 2132.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'installation de ces bornes aux emplacements cités ci-dessus.

2/ SOIREE THEATRALE

La compagnie du "Bout de Quai" organisera une soirée théâtrale mardi 18 juin.

3/ COURRIER DE MAITRE BURTET

Il souhaiterait savoir si le terrain que M. **MARQUE** veut vendre était déjà constructible lors de son achat. Une réponse lui sera adressée.

4/ COURRIER DE MME MARTINE BRUN & M. VILES ROLAND

Tous deux demandent la mise en œuvre du réseau d'assainissement pour Le Boucaret et La Vignette. Compte tenu de l'habitat très dispersé, du coût certainement très élevé par habitant raccordé, la mairie s'en tient au plan directeur d'assainissement qui ne prévoyait pas le raccordement de cette zone.

5/ COURRIER A.P.E.A.

L'association des parents d'élèves demande une subvention de 900,00 € pour l'année 2013. La somme de 650,00 € sera versée à l'association conformément à la prévision budgétaire 2013.

6/ CACHES CONTAINERS A ORDURES

Les caches conteneurs pour couvrir les poubelles seront étudiés en commission.

7/ MAIL D'ANDRE LACROIX

Celui-ci relate différents problèmes.

8/ COURRIER DE MME STRAZECK

Madame **STRAZECK** demande de remettre en état le chemin d'accès à la vierge pour le 15 août prochain.

Tout dépend du statut de ce chemin. Est-ce un chemin communal ou un chemin d'exploitation ? La réponse à apporter est différente selon la nature du chemin.

Celui-ci a été fait par M. **ROUQUETTE** en 1962 pour améliorer l'accès à la vierge. M. **BRUN** Raymond autorisera l'accès, ce jour-là uniquement, à la vierge par le champ, sous le Boucaret, comme cela s'est déjà produit dans le passé.

La séance est levée à 18 h 00.

Le 24 juillet 2013

Le secrétaire de séance,
Claude VIVENS

Le Maire,
Roger LAURENS

signé

signé